

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 27 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE,, M. Christian DEBLOIS, M. Guillain de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (34)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET
M. Sabine LAHOUCHE donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO (4)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

DEL2026-47 – Désignation des représentants aux assemblées de la SPL INGE'OISE et délégation au Président

Rapporteur : Franck SUPERBI

Le Président expose que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026).

À ce titre, elle est représentée aux Assemblées Générales de la SPL INGE'OISE (assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou mixtes).

Il convient donc de désigner le représentant de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise aux dites assemblées, ainsi que son suppléant.

En application de l'article 1524-5 du CGCT, les actionnaires non directement représentés au Conseil d'Administration de la SPL INGE'OISE sont réunis en Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires qui désignera son représentant appelé à siéger en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de la SPL INGE'OISE.

À ce titre, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires et à l'autoriser, le cas échéant à présenter sa candidature en qualité d'Administrateur.

Un suppléant au représentant à l'Assemblée spéciale sera également à désigner, sachant que ce suppléant n'aura pas capacité, le cas échéant, à suppléer le titulaire dans la fonction d'Administrateur (les administrateurs n'ayant légalement pas de suppléant).

Ceci exposé, le Président propose de désigner pour représenter la collectivité aux Assemblées Générales de la SPL INGE'OISE et de le doter de tous les pouvoirs à cet effet.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Etienne FRERE	Renaud BOURGEOIS

Le Président propose de désigner pour représenter la collectivité aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, y compris celle d'Administrateur s'il est désigné par l'Assemblée Spéciale ; sachant que le suppléant ne sera pas suppléant de la fonction d'administrateur le cas échéant.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Etienne FRERE	Renaud BOURGEOIS

Le représentant suppléant sera appelé à siéger en cas d'empêchement du représentant titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Le représentant titulaire sera **expressément habilité** à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'**administrateur** de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables,

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Vu le CGCT, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1,

Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée,

Vu les articles L2122-21-6° et L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration,

Vu la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27/08/2021 portant derniers statuts modifiés de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ; Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2026-22 portant installation du Conseil Communautaire suite au renouvellement des conseils municipaux,

Vu le renouvellement général des conseils communautaires intervenu à l'issue des élections municipales,

Considérant que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026),

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société,

Considérant que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Désigné M. Etienne FRERE** en qualité de **représentant titulaire** de la CCLO aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE**,
- **Désigné M. Renaud BOURGEOIS** en qualité de **représentant suppléant** de la CCLO aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale,
- **Donné délégation** à Monsieur Le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il sera rendu compte au Conseil Communautaire des marchés passés au titre de la délégation reçue, dans le respect des crédits ouverts au budget.

- **Chargé** Monsieur Le Président de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	38
Nombre de suffrages exprimés :	38
Pour :	38 M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Guillain de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOUCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (38)
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	27 avril 2026

Franck SUPERBI

Président des Lisières de l'Oise

